

LE 25 MARS 2020

# Déclaration

Tom Fortosky, Directeur exécutif  
Saskatchewan Catholic School Boards Association

## Décision unanime de la cour d'appel de la Saskatchewan de l'affaire judiciaire de Theodore

Aujourd'hui, la cour d'appel de la Saskatchewan a statué en faveur de l'appel de l'affaire judiciaire de Theodore dans une décision unanime.

Cette décision renverse la décision judiciaire de 2017 qui cherchait à limiter le financement public aux élèves qui choisissent de fréquenter une école catholique en Saskatchewan, mais qui n'ont pas un acte de baptême.

Nous sommes soulagés, rassurés et reconnaissants pour cette décision. Même si le gouvernement de la Saskatchewan nous a assuré qu'il était prêt à faire ce qui est nécessaire pour protéger votre choix en matière d'éducation de votre enfant. Cette décision confirme que selon nous: ce sont les parents qui connaissent ce qui est le mieux pour leurs enfants et ils devraient être libres de choisir une éducation basée sur la foi catholique, si c'est ce qu'ils désirent – peu importe leurs raisons, leur éducation religieuse ou leurs traditions.

Nous sommes reconnaissants des parents et des tuteurs de nos élèves qui nous ont confié l'éducation de leurs enfants. Malgré cette période d'incertitude, ils ont fait leur choix et nous sommes honorés et remplis d'humilité qu'autant choisissent l'éducation catholique pour leurs enfants et leurs familles.

Nous sommes aussi reconnaissants des donateurs et donatrices qui ont financé généreusement les couts de cet appel. Grâce à eux, tous les huit conseils catholiques de la province ont pu garder les fonds d'éducation dans la salle de classe au lieu de payer les dépenses couteuses de la salle d'audience de la cour.

Beaucoup de temps et d'argent ont été consacrés à ce cas juridique, et nous avons espoir que nous pouvons remettre toute notre énergie et nos ressources envers nos élèves et nos familles afin de nous appuyer sur le modèle d'éducation exemplaire que nous avons dans cette province. Cependant, la Commission scolaire publique de Good Spirit a l'option de demander à la Cour suprême du Canada de considérer cette affaire judiciaire.

FIN

Media Contact:  
Jason Aebig  
(306) 341-9260